



Annexe 1 aux conditions particulières de l'offre d'accès FTTH
passive

--

Tarifs et Pénalités

Sommaire

1.	Introduction.....	3
2.	Prix relatifs à la Location de Ligne FTTH Passive.....	3
2.1.	Tarifs de la location à la Ligne FTTH Passive.....	3
2.2.	Structure tarifaire de la Location à la Ligne FTTH Passive.....	3
3.	Prix relatifs au Raccordement Client Final	3
3.1.	Prestation de création d'un Raccordement Client Final	4
3.2.	Prestation de mise à disposition d'un Raccordement Client Final existant	4
3.3.	Maintenance du Raccordement Client Final	4
4.	Prix relatifs à la mise en service d'une ligne FTTH Passive.....	4
5.	Prix relatifs aux liens PMI-NRO.....	5
6.	Prix relatifs à l'Hébergement PMI.....	5
6.1.	Capacité initiale d'hébergement au PMI.....	5
6.2.	Extension de capacité d'hébergement au PMI.....	6
7.	Prix relatifs à l'Hébergement à la TDR/NRO.....	6
7.1.	Offre d'hébergement à la TDR/NRO	6
7.2.	Prestations complémentaires au NRO	6
8.	Prix relatifs au raccordement du Client au PMI.....	7
8.1.	Offre de Pénétrante PMI	7
8.2.	Prestations complémentaires au PMI	7
9.	Indexation.....	8
10.	Pénalités.....	8
10.1.	Pénalités à la charge du Client.....	8
10.2.	Pénalités à la charge du Fournisseur	10

1. Introduction

Il est entendu que :

- Les tarifs de la présente Annexe sont indiqués en Euro (€) Hors Taxe (HT) ;
- Les tarifs de la présente Annexe peuvent être révisés annuellement par le Fournisseur dans les conditions prévues au Contrat.
- L'année de référence de l'indexation des tarifs de la présente annexe est 2024.

2. Prix relatifs à la Location de Ligne FTTH Passive

2.1. Tarifs de la location à la Ligne FTTH Passive

Les tarifs de la location à la Ligne FTTH Passive affectée au Client sont indiqués ci-dessous :

Location Ligne FTTH Passive	
Fournisseur	Tarif applicable
ALDA	0 €

Les tarifs pourront être révisés annuellement par composante.

Ces tarifs n'incluent pas la prestation de Raccordement Client Final dont les tarifs sont indiqués dans la présente Annexe.

2.2. Structure tarifaire de la Location à la Ligne FTTH Passive

Tarifs	Accès au PMI
Abonnement mensuel Location Ligne FTTH passive	0 €
- <i>dont composante Génie Civil</i>	<i>0 €</i>
- <i>dont composante hors Génie Civil</i>	<i>0 €</i>
- <i>dont composante Investissement</i>	<i>0 €</i>

3. Prix relatifs au Raccordement Client Final

Le Client est redevable :

- Pour un local FTTH faisant l'objet d'un premier Raccordement, d'une prestation de création de Raccordement Client Final

- Pour un Local FTTH déjà raccordé, d'une prestation de mise à disposition d'un Raccordement Client Final existant raccordé

3.1. Prestation de création d'un Raccordement Client Final

Prestation	Tarif (HT)
Création du Raccordement Client Final (installation DTIO) et frais administratifs	158,34 €

3.2. Prestation de mise à disposition d'un Raccordement Client Final existant

Prestation	Tarif (HT)
Mise à disposition du Raccordement Client Final et frais administratifs	79,17 €

3.3. Maintenance du Raccordement Client Final

Le Client est redevable des frais mensuels de Maintenance du Raccordement Client Final. Le prix de la maintenance du Raccordement Client Final est le suivant :

Prestation	Tarif (HT)
Maintenance du Raccordement Client Final	0 €

4. Prix relatifs à la mise en service d'une ligne FTTH Passive

Pour une première mise en service d'une Ligne FTTH Passive, le Client est redevable auprès du Fournisseur :

- Des frais de création du Raccordement Client Final
- Des frais de fourniture d'informations relatives à la Ligne FTTH passive
- Des frais de maintenance du Raccordement Client Final

Pour une mise en service d'une Ligne FTTH Passive existante (« churn » ou « PLP »), le Client est redevable auprès du Fournisseur :

- Des frais de mise à disposition du Raccordement Client Final existant
- Des frais de brassage au PMI
- Des frais de fourniture d'informations relatives à la Ligne FTTH passive
- Des frais de maintenance du Raccordement Client Final

Prestation	Tarif (HT)
Pose d'un coupleur optique au PMI fourni par le Client	125 €
Brassage au PMI	79,17 €

Le tarif du Brassage au PMI pourra être révisé annuellement.

5. Prix relatifs aux liens PMI-NRO

Sur un PMI ayant fait l'objet d'une Commande unitaire de la part du Client, pour la mise à disposition de liens PMI-NRO, le Client s'acquitte :

- D'un Frais d'Accès au Service
- D'un abonnement mensuel

Le prix forfaitaire est dû à compter de la date de la réception de la commande du Lien PMI-NRO.

Le prix mensuel est dû à compter de la date de mise à disposition du Lien PMI-NRO.

	FAS	Abonnement mensuel
Droit d'Usage Spécifique applicable à un lien PMI-NRO	DU = 0 €/ FO	0 € / mois / FO

Les tarifs des liens PMI-NRO pourront être révisés annuellement.

Les liens PMI-NRO seront délivrés dans la limite des ressources disponibles.

En cas de saturation d'un câble nécessitant la pose d'un câble supplémentaire, les coûts de pose du nouveau câble seront intégralement supportés par le Client à travers un Frais d'accès aux services tarifé sur devis.

La demande est soumise à une étude de faisabilité du Fournisseur.

Prestation	Tarif
Etude d'Extension de la capacité du lien PMI-NRO	Sur devis

6. Prix relatifs à l'Hébergement PMI

6.1. Capacité initiale d'hébergement au PMI

Dans le cadre du cofinancement ou de la location à la ligne FTTH passive, le Client se voit mettre à disposition :

- 1U pour les PMI inférieurs ou égaux à 50 fibres distribuées ;
- 1U pour les PMI supérieurs à 50 fibres distribuées et inférieurs ou égaux à 150 fibres distribuées
- 2U pour les PMI supérieurs à 400 fibres distribuées

6.2. Extension de capacité d'hébergement au PMI

Le Client a la faculté de commander des Extensions de U au PMI au-delà de la capacité initiale de U alloué. La demande d'extension est soumise à une étude de faisabilité du Fournisseur dans les conditions prévues par le Contrat.

Prestation	Tarif
Etude d'Extension de la capacité d'hébergement au PMI	Sur devis

7. Prix relatifs à l'Hébergement à la TDR/NRO

7.1. Offre d'hébergement à la TDR/NRO

Le Client peut commander une prestation d'hébergement à la TDR/NRO

Il s'engage alors de s'acquitter auprès du Fournisseur :

- d'une étude de faisabilité
- d'un Frais d'Accès au Service (FAS)

Le prix de l'étude de faisabilité, de 1 000€, sera déduit des FAS.

	FAS (HT)	Abonnement mensuel
Mise à disposition d'une baie 36 u au NRO, incluant la mise à disposition d'un onduleur	2 083 €	0 € / mois
Fourniture et installation d'un tiroir optique 48 FO SC/APC dans la baie de transport	900 €	--

Les tarifs pourront être révisés annuellement.

7.2. Prestations complémentaires au NRO

Dans le cadre de l'offre d'hébergement au NRO, le Client pourra commander les prestations ci-dessous :

	FAS (HT)	Abonnement mensuel (HT)
Energie : 1 KVA ondulé 230 V	0 €	125 €/mois

Pénétrante au NRO	834 €	33,5 €/mois
Rocade inter baie	Sur devis en fonction demande de capacité	-
Brassage au RTO	79,5 €	-

Les tarifs pourront être révisés annuellement.

8. Prix relatifs au raccordement du Client au PMI

Les prix relatifs au Raccordement Direct au PMI pourront être révisés.

8.1. Offre de Pénétrante PMI

Le Client commandera le service « Pénétrante PMI » lorsqu'il souhaitera faire pénétrer dans le Point de Mutualisation du Fournisseur son câble de Transport en fibre optique. L'offre est disponible sous réserve de faisabilité.

Le câble du Client utilisera les infrastructures de génie civil exploitées par la Mandante jusqu'à la pénétration dans le PMI pour raccorder son câble sur ses équipements « coupleur » ou sur son tiroir. Si le Client passe commande auprès du Fournisseur d'une pénétrante PMI, il s'engage à s'acquitter auprès du Fournisseur :

- D'un Frais d'Accès au Service pour chaque commande pour la pénétration d'un câble au PMI dans une chambre 0 existante – fourreau disponible entre la chambre 0 et le PMI
- Des Frais de Visite Technique : 1 Visite par Plaque FttH est obligatoire

Prestations	Tarifs (HT)
FAS	417 €
Visite Technique PMI	79,5 €
Visite technique à la maille de la plaque FttH	Sur devis

Les frais de raccordement au PMI des câbles de fibres optiques en provenance du réseau du Client sont entièrement à la charge de ce dernier.

8.2. Prestations complémentaires au PMI

Dans le cadre de l'offre de raccordement direct au PMI, le Client pourra commander les prestations ci-dessous.

Prestations	Tarifs
--------------------	---------------

Visite Technique supplémentaire	79,5 €
Génie Civil entre une Chambre du Client et une Chambre existante	Sur devis
Création d'une nouvelle chambre 0 ou désaturation du génie civil entre une Chambre 0 existante et le PMI	Sur devis

9. Indexation

Certains tarifs de la présente annexe peuvent être réévalués annuellement dans la limite de 100% de la dernière variation annuelle de l'indice du coût du travail - Coût horaire - Information, communication (NAF rév. 2 section J) - Base 100 en 2020 Indice et ses mises à jour disponibles sur le site internet www.insee.fr.

Indice du coût du travail - Coût horaire - Information, communication (NAF rév. 2 section J) - Base 100 en 2020

Année	Trimestre	Valeur
2023	T3	(sd) 107,3
2023	T2	(sd) 106,5
2023	T1	(sd) 105,5
2022	T4	(sd) 105,1
2022	T3	104,1
2022	T2	103,2
2022	T1	103,9
2021	T4	102,7
2021	T3	102,6
2021	T2	101,4
2021	T1	101,8
2020	T4	100,9
2020	T3	100,7

sd : Donnée semi-définitive
 Champ : France
 Source : Voir onglet Documentation

En ce qui concerne les composante « Génie civil » de certains tarifs, ils seront indexés à 100% sur les variations annuelles de l'offre régulée d'Orange iBLO en aval ou en amont du PMI selon les tarifs.

10. Pénalités

10.1. Pénalités à la charge du Client

Les pénalités à la charge du Client ne sont applicables que pour un taux de non-conformité supérieur à 5% des cas considérés, sauf cas de déplacement par le Fournisseur. Le Fournisseur s'engage à notifier

le Client de la survenance de non-conformités supérieures à ce taux préalablement à toute facturation de pénalités.

Toute notification du Fournisseur n'ayant pas donné suite de la part du Client à une remise en conformité (soit un retour en dessous du taux de 5%) des commandes dans un délai d'un (1) mois suivant la notification rendra automatiquement exigibles les pénalités.

Commande de mise en service de Ligne FttH

Libellé de la Pénalité	Unité	Montant unitaire
Pénalité forfaitaire pour commande d'accès non conforme	Ligne FTTH	40 €

Commande Location Ligne FTTH

Libellé de la Pénalité	Unité	Montant unitaire
Pénalité de déplacement à tort – Le Client n'a pas notifié le Fournisseur de la reprise de malfaçon dans le délai imparti	Déplacement	120 €
Pénalité - Reprise de malfaçon – reprise simple	Déplacement	250 €
Pénalité - Reprise de malfaçon – reprise complexe	Déplacement	825 €

Extensions de capacité d'Hébergement au PMI

Libellé de la Pénalité	Unité	Montant unitaire
Pénalité pour installation d'équipements dans des emplacements non alloués	Par U utilisé	850 €
Pénalité journalière pour équipements non désinstallés dans le délai imparti	Par jour de retard	6 €

Opérations de Maintenance/SAV

Libellé de la Pénalité	Unité	Montant unitaire
Pénalité pour signalisation transmise à tort	Signalisation transmise à tort	125 €
Pénalité pour signalisation non-conforme	Signalisation non-conforme	120 €
Pénalité pour déplacement à tort pour cause d'absence du Client Final lors du rendez-vous	Déplacement à tort	120 €

10.2. Pénalités à la charge du Fournisseur

Pénalités de retard sur l'émission du compte-rendu de commande

Libellé de la Pénalité	Unité	Montant unitaire	Plafond annuel
Pénalité de retard sur l'émission du compte-rendu de commande de Ligne FTTH	Jour ouvré de retard et par Ligne FTTH	1€	20 €

Pénalités relatives aux échecs de traitement d'une commande d'accès – cause Fournisseur

Libellé de la Pénalité	Unité	Montant unitaire
Pénalité pour non-respect du taux de traitement des notifications d'échec d'accès au Réseau FTTH – cause Fournisseur	Ligne FTTH	10 €

Pénalités pour dépassement du délai de rétablissement

Libellé de la Pénalité	Unité	Montant unitaire	Plafond
Pénalité relative aux signalisations	Signalisation	Nombre de Jours Ouvrés de retard x 5€	100 €